



ATTESTATION DU SERVICE DES IMPÔTS DES
ENTREPRISES (SIE)
OU DE LA DIRECTION DES GRANDES
ENTREPRISES DEMANDÉE AU TITRE DE
L'ANNÉE 2025

CERTIFICATE FROM THE BUSINESS TAX SERVICE (SIE)
OR THE DEPARTMENT OF LARGE COMPANIES
REQUESTED FOR THE YEAR 2025

N° 3666-SD
FEUILLET / SLIP ①



N° 10640*24

Désignation du demandeur
Designation of applicant

NOM, PRÉNOM, DÉNOMINATION / SURNAME, FIRST NAME, DENOMINATION :
SARL GABARD & ASSOCIES

ADRESSE du principal établissement ou du domicile de l'exploitant* / Address of the main
establishment or the manager's home :

LE TREILLE
46240 COEUR DE CAUSSE

N° SIRET / Tax identification number : 811062199

Date et lieu / Place and date : 07/04/25

(Signature et qualité du demandeur / Signature and seal)

Emmanuelle BOYER qualité Gerant

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION / RESERVED FOR ADMINISTRATION

Date de réception de la demande / Date of receipt of the request :
08/04/2025

Il est attesté que / It is attested that , SARL GABARD & ASSOCIES

est en règle au regard des obligations fiscales lui incombant / is in good standing with
respect to its tax obligations :

- Déclarations de résultats et de TVA : ☒
Declarations of results and VAT
- Paiement de la TVA² / Payment of VAT : ☒
- ~~Paiement de l'impôt sur les sociétés~~² : Non concernée ☐
~~Payment of corporation tax~~

Date : 08/04/2025

Signature et cachet du Chef de service
Signature and stamp of Head of Department

Emmanuelle BOYER

L'agent principal Emmanuelle BOYER

¹ Nom, prénom, dénomination, tels qu'indiqués dans le cadre « Désignation du demandeur » /
denomination, as indicated in the box « Designation of the applicant ».

² Y compris les pénalités éventuellement mises à sa charge / Including any penalties.

SERVICE DES IMPÔTS
DES ENTREPRISES DU LOT
Antenne de Figeac
46 Avenue Philibert Delprat
46105 FIGEAC Cedex
Reception sur Feuille cerfa
Téléphone 05 65 20 33 10

Sarl GABARD ET ASSOCIÉS

La treille, 46240 Cœur de Causse

ATTESTATION DE NON-EMPLOI DE TRAVAILLEURS ETRANGERS

(Au regard des articles D8254-2 et L5221-2 du code du travail)

Je, soussigné Mr COUAILLAC Ludovic agissant en qualité de Gérant de la société SARL GABARD ET ASSOCIÉS dont le siège social est La Treille 46240 COEUR DE CAUSSE

Atteste sur l'honneur que :

1. La société n'emploie pas de salariés étrangers entrant dans le cadre des articles D8254-2 et L5221-2 du code du travail

2. Dans le cas où cette situation changerait, la société s'engage lors du renouvellement des documents obligatoires imposé par l'article L. 8222-1 du code du travail à déclarer ses salariés étrangers dans les conditions établies par les articles D8254-2 et L5221-2 du code du travail.

Je déclare avoir pris connaissance de l'article 44-1-7 du code pénal (ci-dessous).

Fait à COEUR DE CAUSSE, le 7 avril 2025

~~SARL GABARD ET ASSOCIÉS
6 RUE BOUMIERE
46240 TREILLE
SIRET : 811 062 199 000 13~~

Article 44-1-7 Code Pénal :

« Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait :
1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.
Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou au patrimoine d'autrui ».

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, COUAILLAC Ludovic agissant en qualité de Gérant,

DECLARE sur l'honneur :

que ma Société SARL GABARD ET ASSOCIÉS, ayant son siège social :

La treille, 46240 Cœur de Causse

ATTESTE sur l'honneur :

- qu'il n'entre pas dans l'un des cas prévus par les articles R.2142-1 à R.2142-27 et R.2143-1 à R.2143-16 du Code de la Commande Publique.
- qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du Travail ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-34 à 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, à l'article 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 et 450-1 du Code Pénal, aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du Code Général des Impôts et pour les marchés publics qui ne sont pas des marchés publics de défense ou de sécurité aux articles 225-4-1 et 225-4-7 du Code Pénal, ou pour recel de telles infractions, ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre Etat membre de l'Union européenne ;
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du Code Général des Impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat membre de l'Union Européenne ;
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une méconnaissance ou d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.1146-1 à L.1146-3, L.8221-1 à L.8221-8, L.8231-1, L.8241-1 à L.8241-3, L.8251-1 et L.8251-2 du Code du Travail ou des articles 131-39-5° et des articles 225-1 à 225-4 du Code Pénal ou des infractions de même nature dans un autre Etat membre de l'Union européenne ;
- ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.620-1 ou en faillite personnelle au sens de l'article L.625-2 du Code de Commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

- ne pas être déclaré en état de faillite personnelle en application des articles L.653-1 à L.653-8 du Code de Commerce ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

- que je ne tombe pas sous le coup de l'interdiction de concourir (liquidation judiciaire ou faillite personnelle, condamnation pour fraude fiscale, condamnation à une peine d'exclusion des marchés publics ou interdiction légale) et que l'entreprise que je représente ou toute personne ayant agi sous son couvert, présente dans l'entreprise, n'ont fait l'objet au cours des cinq dernières années d'aucune condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1 et suivants, L.8231-1, L.8241-1 et L.8251-1 du Code du Travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat membre de l'Union Européenne ;

- que j'ai régulièrement souscrit toutes les déclarations auprès des administrations et organismes fiscaux et sociaux et m'engage à porter à leur connaissance toutes les modifications qui pourraient intervenir en cours d'exécution du chantier ;

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à COEUR DE CAUSSE, le 07 avril 2025

SARL GABARBA ASSOCIES
6 RUE BOUMIERE
46240 LABASTIDE MURAT
SIRET : 811 062 199 000 13